

Informations importantes concernant les déplacements aux Championnats de France FSGT 2022/2023

Nous vous indiquons ci-dessous les formalités, épreuve par épreuve, concernant vos déplacements pour les Championnats de France FSGT de la saison 2022/2023.

Championnats de France FSGT Vétérans les 29 et 30 octobre 2022 à LONGLAVILLE (Meurthe-et-Moselle 54)

- ✚ L'épreuve qualificative pour ces Fédéraux est en principe le « Championnat d'Alsace Vétérans ». Cette compétition a été annulée en 2022 pour raison de salle et de date non disponibles. Aucune épreuve qualificative n'ayant pu être disputée, pourront participer à ces Fédéraux Vétérans tous les pongistes qui ont participé au Championnat par équipes Vétérans de la saison 2021/2022 et qui se trouvent dans le classement officiel c'est-à-dire qui ont joué au minimum 51% des rencontres.
- ✚ La CDTT attribuera une participation forfaitaire d'un montant de 50,00 euros aux pongistes alsaciens qui sont engagés à ces Championnats de France pour l'aide au déplacement et à l'hébergement.
- ✚ Un courrier sera envoyé aux clubs avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l'épreuve ainsi que le formulaire d'engagement dès que la plaquette des Championnats de France FSGT Vétérans à LONGLAVILLE sera arrivée dans les clubs.
- ✚ La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
- ✚ Chaque club participant organisera son déplacement et l'hébergement de ses joueurs.
- ✚ Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l'organisateur, la CDTT n'y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
- ✚ Les frais d'engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l'épreuve.

Championnats de France FSGT Toutes Séries les 11 et 12 février 2023 à ROGNAC (Bouches-du-Rhône 13) - Cette implantation reste à confirmer

- ✚ La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 110,00 euros par personne pour l'aide au déplacement et à l'hébergement.
- ✚ L'épreuve qualificative pour ces Fédéraux est le « Championnat d'Alsace Adultes » qui se déroulera le 11 décembre 2022 à SAVERNE. Seront pris en charge les joueurs classés premiers dans chaque catégorie de classement pour les séries en simples Dames et Messieurs ainsi que les paires classées premières dans chaque tableau en doubles Dames - doubles Messieurs et doubles Mixtes.
- ✚ Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs dès le 15 décembre 2022 avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l'épreuve ainsi que le formulaire d'engagement et le **nombre de joueurs pris en charge par club** (sachant que la prise en charge n'est pas nominative).
- ✚ La CDTT regroupera les clubs sous délégation Alsace.
- ✚ Chaque club participant organisera son déplacement et l'hébergement de ses joueurs.
- ✚ Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l'organisateur, la CDTT n'y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
- ✚ Les frais d'engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l'épreuve.

Championnats de France FSGT par Equipes les 22 et 23 avril 2023 à PARTHENAY (Deux-Sèvres 79)

- ✚ La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 90,00 euros par personne pour l'aide au déplacement et à l'hébergement.
- ✚ L'épreuve qualificative pour ces Fédéraux est le « Championnat par équipes 2021/2022 ». Seront pris en charge les équipes classées premières en Excellence, Honneur/Promotion d'Honneur, Promotion et Division 1.

- ✚ Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs deux mois avant les Fédéraux avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l'épreuve ainsi que le formulaire d'engagement et la liste du nombre d'équipes prises en charge par club. La composition des équipes est libre.
- ✚ La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
- ✚ Chaque club participant organisera son déplacement et l'hébergement de ses joueurs.
- ✚ Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l'organisateur, la CDTT n'y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
- ✚ Les frais d'engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l'épreuve.

Championnats de France FSGT de Hardbat les 6 et 7 mai 2023. Le lieu d'implantation n'est pas encore défini à ce jour.

- ✚ La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge pour l'aide au déplacement et à l'hébergement en fonction du lieu d'implantation de l'épreuve dès que celui-ci sera défini (50,00 € - 70,00 € - 90,00 € - 110,00 € - voir sur la page des tarifs dans cet annuaire)
- ✚ L'épreuve qualificative pour ces Fédéraux est le « Tournoi de Hardbat » qui se déroulera le 26 février 2023. Seront pris en charge les joueurs classés premiers dans chaque catégorie de classement pour les séries en simple ainsi que les paires classées premières dans chaque tableau des séries de doubles.
- ✚ Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs deux mois avant les Fédéraux avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l'épreuve ainsi que le formulaire d'engagement et **le nombre de joueurs pris en charge par club** (sachant que la prise en charge n'est pas nominative).
- ✚ La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
- ✚ Chaque club participant organisera son déplacement et l'hébergement de ses joueurs.
- ✚ Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l'organisateur, la CDTT n'y participant pas financièrement même pour les qualifiés pris en charge.
- ✚ Les frais d'engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l'épreuve.

Championnats de France FSGT Jeunes les 27 et 28 mai 2023 en BRETAGNE. Le lieu d'implantation exact reste encore à déterminer.

- ✚ La CDTT attribuera un montant forfaitaire aux seuls joueurs qualifiés pris en charge à hauteur de 110,00 euros par personne pour l'aide au déplacement et à l'hébergement (si l'épreuve aura bien lieu en Bretagne).
- ✚ Les épreuves qualificatives pour ces Fédéraux sont : « le Championnat d'Alsace Jeunes Individuel » qui aura lieu le 27 novembre 2022 et « le Championnat d'Alsace Jeunes par Equipes » qui se déroulera le 15 janvier 2023. Seront pris en charge les joueurs classés premiers dans chaque catégorie d'âge pour les séries individuelles ainsi que les paires classées premières dans chaque division par équipes.
- ✚ Un courrier explicatif sera envoyé aux clubs deux mois avant les Fédéraux avec tous les renseignements utiles concernant le déroulement de l'épreuve ainsi que le formulaire d'engagement et **le nombre de joueurs pris en charge par club** (sachant que la prise en charge n'est pas nominative).
- ✚ La CDTT regroupera les inscriptions des clubs sous délégation Alsace.
- ✚ Chaque club participant organisera son déplacement et l'hébergement de ses joueurs.
- ✚ Les repas devront être réservés par les clubs concernés auprès de l'organisateur, la CDTT n'y participant pas financièrement même pour les joueurs qualifiés pris en charge.
- ✚ Les frais d'engagement seront facturés aux clubs par la trésorière de la CDTT qui versera la participation forfaitaire après acquittement de la facture et avant le départ à l'épreuve.

Nous espérons que ces quelques infos vous seront utiles au moment où vous ferez vos inscriptions pour les pongistes qui participeront aux différents Championnats de France FSGT.